

9 - Bibliothèques et Archives - Dépôt légal imprimeur - Convention 2011 avec la Bibliothèque nationale de France

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le dépôt légal, mission patrimoniale d'intérêt national, est une obligation ancienne : créé en 1537 par François 1^{er}, il vise à préserver et à rendre accessible toute la production de l'ensemble des médias d'information et de documentation sur le territoire.

En Franche-Comté, c'est à la bibliothèque municipale de Besançon qu'est confiée cette mission de collecte auprès des imprimeurs. La BnF, après lui avoir accordé en 1997, le statut de centre de dépôt légal imprimeur, verse depuis lors à la Ville de Besançon, une subvention de 57 000 € afin de contribuer aux charges de personnel (2 agents territoriaux) et à l'achat de fournitures de conservation

La BnF propose de renouveler le partenariat pour 2011 dans le cadre d'une convention qui précise les obligations, matérielles et intellectuelles de chacune des deux parties.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la BnF.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.